

SÉNAT

PREMIER RAPPORT INTÉRIMAIRE SUR Le Budget principal des dépenses 2015-2016

Comité sénatorial permanent des finances nationales

DIX-SEPTIÈME RAPPORT

Président L'honorable Joseph A. Day

Vice-président L'honorable Larry Smith

Mars 2015

TABLE DES MATIÈRES

| | | PAGE |
|-------|--|------|
| 1 IN | TRODUCTION | 1 |
| 2 AP | PERÇU DU BUDGET PRINCIPAL DES DÉPENSES 2015-2016 | 2 |
| 2.1 [| Dépenses planifiées | 3 |
| | | |
| 2.2 (| Composition des dépenses | 3 |
| 2.3 F | Principaux paiements de transfert | 3 |
| 3 ÉT | UDE DU BUDGET PRINCIPAL DES DÉPENSES 2015-2016 | 4 |
| 3.1 | Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada | 4 |
| 3.1.1 | Objectifs du budget principal des dépenses | 4 |
| 3.1.2 | 3 | |
| 3.1.3 | | |
| 3.1.4 | 3 | |
| 3.1.5 | 5 | |
| 3.1.6 | | |
| | 1.6.1 Crédit 5 – Éventualités du gouvernement | |
| | 1.6.2 Crédit 10 – Initiatives pangouvernementales 1.6.3 Crédit 20 – Assurances de la fonction publique | |
| | 1.6.4 Crédit 25 – Report du budget de fonctionnement | |
| | 1.6.5 Crédit 30 – Besoins en matière de rémunération | |
| | 1.6.6 Crédit 33 – Report du budget des dépenses en capital | |
| 3.2 (| Gendarmerie royale du Canada | |
| 3.2.1 | • | |
| 3.2.1 | | |
| 3.2.2 | • | |
| 3.3 | Société canadienne d'hypothèques et de logement | 14 |
| | Mandat | |
| 3.3.2 | | |
| 3.3.3 | 3 | |
| 3.3.4 | - | |
| 3.3.5 | | |
| 3.4 | Agence du revenu du Canada | |
| 3.4.1 | | |
| 3.4.2 | · · | |
| 3.4.3 | | |
| 3.4.4 | · · · · · · · · · | |
| | | |

| 3.5 Bu | ureau de l'infrastructure du Canada | 19 |
|--------|--|----|
| 3.5.1 | Prévisions budgétaires | 19 |
| 3.5.2 | Nouveau Plan Chantiers Canada | 19 |
| 3.5.2 | 2.1 Fonds de la taxe sur l'essence | 20 |
| 3.5.2 | 2.2 Nouveau Fonds Chantiers Canada | 20 |
| 3.5.3 | Partenariats public-privé | 21 |
| 3.5.4 | Projet de corridor du nouveau pont pour le Saint-Laurent | 21 |

1 INTRODUCTION

Le Budget principal des dépenses 2015-2016 a été déposé au Parlement le 24 février 2015 et a ensuite été envoyé pour étude au Comité sénatorial permanent des finances nationales (le Comité) de même qu'à divers comités permanents de la Chambre des communes. Ce budget contient les autorisations de dépenses et les montants à inclure dans les projets de loi de crédits à venir. Jusqu'à ce jour, le Comité a consacré deux réunions à l'étude de ce budget et a entendu des fonctionnaires de cinq ministères et organismes fédéraux.

Le 10 mars 2015, le Comité a accueilli des fonctionnaires du Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada, soit :

Brian Pagan, secrétaire adjoint, Secteur de la gestion des dépenses;

Marcia Santiago, directeur exécutif, Secteur de la gestion des dépenses.

Le 11 mars 2015, le Comité a reçu les fonctionnaires suivants de la Gendarmerie royale du Canada, de la Société canadienne d'hypothèques et de logement, de l'Agence du revenu du Canada et du Bureau de l'infrastructure du Canada. Les fonctionnaires respectifs de ces quatre organisations étaient :

Gendarmerie royale du Canada

Alain Duplantie, sous-commissaire, Dirigeant principal des finances et de l'administration;

David Wiseman, directeur exécutif, Budget général.

Société canadienne d'hypothèques et de logement

Brian Naish, chef des finances;

Charles MacArthur, premier vice-président, Activités régionales et aide au logement.

Agence du revenu du Canada

Roch Huppé, administrateur supérieur des affaires financières et sous-commissaire, Direction générale des affaires des finances et de l'administration;

Rick Stewart, sous-commissaire, Direction générale de la politique législative et des affaires réglementaires;

Richard Montroy, sous-commissaire, Direction générale des programmes d'observation.

Bureau de l'infrastructure du Canada

Darlene Boileau, sous-ministre adjointe, Services ministériels et dirigeante principale des finances;

Thao Pham, Sous-ministre adjointe, Ponts fédéraux de Montréal;

Jeff Moore, sous-ministre adjoint, Politiques et communications.

2 APERÇU DU BUDGET PRINCIPAL DES DÉPENSES 2015-2016

Les fonctionnaires du Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada ont indiqué que le *Budget principal des dépenses 2015-2016* se divise en deux parties. La première présente le plan de dépenses du gouvernement fédéral, un aperçu des dépenses prévues pour l'exercice 2015-2016 et un résumé des principaux éléments de ce budget comme la répartition des crédits votés et des postes législatifs de même que celle des dépenses budgétaires et non-budgétaires¹. La première partie explique également le lien entre le budget principal des dépenses et le budget fédéral et offre divers tableaux récapitulatifs ventilés par type de dépenses. La deuxième partie traite des besoins spécifiques de chaque ministère et organisme fédéral ventilés par crédit et activité de programme. Elle inclut également les prévisions totales législatives et des explications concernant les variations des montants demandés pour l'exercice 2015-2016 par rapport à ceux présentés dans le budget principal des dépenses précédent. Enfin, la deuxième partie appuie directement la loi de crédits associée au *Budget principal des dépenses 2015-2016*.

En effet, l'ébauche des annexes proposées au projet de loi de crédits concernant les montants demandés dans le *Budget principal des dépenses 2015-2016* se trouve en annexe à ce budget. Les fonctionnaires ont souligné que le *Budget principal des dépenses 2015-2016* supporte le projet de loi des crédits provisoires qui sera déposé durant le mois de mars 2015 de même que le projet de loi pour la totalité des crédits qui sera déposé au cours du mois de juin 2015. Le projet de loi des crédits provisoires permet au Parlement d'approuver une avance de fonds prévus dans le budget principal des dépenses afin de couvrir les besoins entre le 1^{er} avril et le dernier jour désigné de la période se terminant le 23 juin, soit la date avant laquelle la Chambre des communes doit voter sur une motion d'adoption du budget principal des dépenses. Après ce vote, un projet de loi portant sur les affectations de crédits, intitulé projet de loi de crédits, est soumis à l'approbation de la Chambre des communes. Puis, le Sénat doit également adopter ce projet de loi. Une fois adopté par les deux Chambres, le projet de loi obtient la sanction royale et devient une loi, ce qui autorise le gouvernement fédéral à faire des prélèvements sur le Trésor tout en respectant les limites établies dans le budget principal des dépenses.

Les fonctionnaires ont indiqué au Comité que les rapports sur les plans et les priorités des ministères et organismes fédéraux, qui constituent un des éléments de la partie III du budget principal des dépenses², sont un outil important pour l'étude des budgets principaux des dépenses puisqu'ils fournissent des renseignements détaillés sur les priorités, les résultats stratégiques, les programmes et les résultats attendus. Ils ont ajouté que les rapports sur les plans et les priorités pour l'exercice 2015-2016 seront déposés au Parlement par le Président du Conseil du Trésor du Canada au cours du mois de mars 2015.

Les **dépenses budgétaires** comprennent le coût du service de la dette, les dépenses de fonctionnement et en capital, les paiements de transfert et les contributions à d'autres ordres de gouvernement, à des organisations et à des particuliers, et les paiements aux sociétés d'État. Les **dépenses non budgétaires** (prêts, investissements et avances) sont des débours qui représentent des changements de la composition des avoirs financiers du gouvernement du Canada. Les **crédits votés** sont les crédits pour lesquels on demande l'approbation du Parlement, au moyen d'un projet de loi de crédits, et les **postes législatifs** sont ceux que le Parlement autorise par une loi habilitante, et dont les prévisions ne figurent ici qu'à titre d'information.

Les rapports ministériels sur le rendement sont le deuxième élément de la partie III du budget principal des dépenses.

2.1 Dépenses planifiées

Selon le *Budget principal des dépenses 2015-2016*, des dépenses totales de 241,57 milliards de dollars, incluant les dépenses de fonctionnement et en capital, les paiements de transfert et le service de la dette publique, sont prévues pour 2015-2016, ce qui représente une hausse de 6,24 milliards de dollars, ou 2,7 %, par rapport au *Budget principal des dépenses 2014-2015*.

2.2 Composition des dépenses

La majeure partie des dépenses de l'exercice budgétaire 2015-2016 sera composée de paiements de transfert aux autres ordres de gouvernement, aux organismes et aux particuliers. Pour l'exercice 2015-2016, les paiements de transfert représenteront approximativement 61,60 % des dépenses budgétaires, soit 148,80 milliards de dollars. Les dépenses de fonctionnement et de capital représenteront, quant à elles, 27,80 % des dépenses budgétaires, pour un total de 67,16 milliards de dollars. Enfin, le service de la dette publique représentera 10,60 % des dépenses budgétaires, soit 25,62 milliards de dollars.

Selon le *Budget principal des dépenses 2015-2016*, il y a une diminution prévue de 0,7 milliard de dollars sur les frais d'intérêt totaux liés à la dette publique,, ou 2,6 %, par rapport au montant rapporté dans le *Budget principal des dépenses 2014-2015*, s'explique en grande partie par une modification comptable apportée durant l'exercice 2013-2014 sur le plan du rachat d'obligations de même que par une baisse de la moyenne des taux obligataires à long terme du gouvernement fédéral utilisée pour le calcul des intérêts liés aux obligations des pensions de la fonction publique pour les services rendus avant le 1^{er} avril 2000.

Le tableau 1 présente les dépenses budgétaires et non budgétaires indiquées dans le *Budget principal* des dépenses 2015-2016.

Tableau 1 – Budgets principaux des dépenses 2015-2016 et 2014-2015 (milliards de dollars)

| | Budget principal des dépenses 2015-2016 | Budget principal des dépenses 2014-2015 | Variation (%) |
|---|--|--|------------------|
| Paiements de transfert | 148,80 | 143,17 | 3,93 |
| Dépenses de fonctionnement et en capital | 67,16 | 65,87 | 1,96 |
| Frais de la dette publique | 25,62 | 26,30 | -2,59 |
| Dépenses budgétaires totales | 241,57 | 235,33 | 2,65 |
| Dépenses non budgétaires – prêts, placements et avances | 1,00 | -10,02 | 109,98 |

Source: Tableau préparé à partir de données tirées de Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada, <u>Budget principal des dépenses</u> 2015-2016, p. I-5.

2.3 Principaux paiements de transfert

Pour l'exercice financier 2015-2016, les deux grands paiements de transfert fédéraux seront les transferts aux autres ordres de gouvernement et les transferts aux particuliers. Ensemble, ces deux catégories représentent des dépenses de 147,83 milliards de dollars, soit une augmentation de 7,3 % par rapport aux projections en date du 1^{er} avril 2014. Les transferts aux autres ordres de

gouvernement s'élèveront à 65,25 milliards de dollars en 2015-2016, ce qui représente une hausse de 2,76 milliards, ou 4,4 %, par rapport au montant présenté dans le *Budget principal des dépenses de 2014-2015*.

Le plus gros transfert fédéral – les prestations aux aîné(e)s – sera de 46,07 milliards en 2015-2016, soit une hausse de 1,85 milliard de dollars, ou 4,2 %, par rapport au montant présenté dans le *Budget principal des dépenses 2014-2015*.

Le deuxième plus gros transfert – le Transfert canadien en matière de santé – sera de 34,03 milliards de dollars en 2015-2016, soit une hausse de 1,92 milliard de dollars, ou 6,0 %, par rapport au montant présenté dans le *Budget principal des dépenses 2014-2015*. Cette augmentation reflète la hausse annuelle prévue de 6,0 % jusqu'à l'exercice 2016-2017³ en vertu de la *Loi sur l'emploi, la croissance et la prospérité durable*, 2012.

3 ÉTUDE DU BUDGET PRINCIPAL DES DÉPENSES 2015-2016

3.1 Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada

Lors de leur témoignage devant le Comité, les fonctionnaires du Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada ont abordé les thèmes suivants : les objectifs du budget principal des dépenses, le budget fédéral, la tendance des budgets principaux des dépenses depuis l'exercice financier 2011-2012, les initiatives d'envergure et les changements importants du présent budget ainsi que les prévisions budgétaires du Secrétariat.

3.1.1 Objectifs du budget principal des dépenses

Les fonctionnaires du Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada ont expliqué que le budget principal des dépenses vise à :

- appuyer la prochaine demande d'autorisation de dépenses de fonds public, formulée par le gouvernement fédéral au Parlement, en offrant de l'information sur les autorisations de dépenses budgétaires et non budgétaires ainsi que sur les subventions et contributions proposées;
- préciser les autorisations de dépenser demandées par chaque ministère, organisme fédéral et société d'État;
- répartir les autorisations de dépenses par article courant de dépense, résultat stratégique et programme;
- fournir des renseignements sur les dépenses législatives prévues en 2015-2016 qui ont déjà été autorisées par le Parlement.

Le Comité a appris que pour qu'une dépense soit incluse dans le budget principal des dépenses, la proposition s'y rattachant doit être préalablement approuvée par le Cabinet et par le Conseil du Trésor du Canada.

À partir de 2017-2018, les hausses des Transferts canadiens en matière de santé seront fondées sur une moyenne pondérée mobile triennale de la croissance nominale du produit intérieur brut, avec une garantie d'augmentation du financement d'au moins 3 % par année. Ministère des Finances Canada, <u>Transfert canadien en matière de santé</u>.

3.1.2 Budget fédéral

Le budget fédéral présente les priorités en matière de politiques pour l'exercice financier à venir et la période subséquente. Il s'agit d'un document d'orientation tourné vers l'avenir qui annonce les dépenses, les impôts proposés et d'autres initiatives. Il n'autorise aucune modification des dépenses ni des impôts. Ces modifications doivent plutôt faire l'objet de mesures législatives distinctes, comme les projets de loi de mise en œuvre du budget, les projets de loi de voies et moyens et les projets de loi de crédits.

Les fonctionnaires ont indiqué que même si le budget fédéral de 2015 sera déposé plus tard qu'à l'habitude et après le dépôt du *Budget principal des dépenses 2015-2016*, le tout aura peu d'incidence sur le *Budget principal des dépenses 2015-2016*. Contrairement au budget principal des dépenses qui doit être déposé avant le 1^{er} mars, il n'y a aucune exigence entourant la date du dépôt du budget fédéral. Ainsi, le ministre des Finances peut déposer son budget au moment où il l'entend. Ils ont poursuivi en disant qu'en raison de l'incertitude présente sur les marchés financiers et le secteur de l'énergie, le budget fédéral de 2015 devrait être déposé au cours du mois d'avril 2015.

3.1.3 Tendance des budgets principaux des dépenses depuis l'exercice 2011-2012

Tel que présenté dans le tableau 2, depuis l'exercice 2011-2012, les budgets principaux des dépenses ont augmenté de moins de 3 % d'une année à l'autre⁴. Cette hausse est principalement attribuable à l'augmentation de 16 milliards de dollars⁵ au titre des paiements de transfert pour cette période. Toutefois, le total combiné des dépenses de fonctionnement et en capital et des frais de la dette a diminué d'environ 5 milliards de dollars⁶ entre les exercices 2011-2012 et 2015-2016.

Selon les données fournies par les fonctionnaires du Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada, le *Budget principal des dépenses 2015-2016* a augmenté de 2,7 % par rapport à celui de l'exercice précédent et de moins de 1,2 % d'un exercice à l'autre et ce, pour les trois exercices antérieurs.

Selon les données fournies par les fonctionnaires du Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada, l'augmentation exacte est de 16.6 milliards de dollars.

Selon les données fournies par les fonctionnaires du Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada, la diminution exacte est de 5,3 milliards de dollars.

Tableau 2 – Budgets principaux des dépenses, 2011-2012 à 2015-2016 (milliards de dollars)

Variation

| | Budget principal des dépenses 2011-2012 | Budget principal des dépenses 2012-2013 | Budget principal des dépenses 2013-2014 | Budget principal des dépenses 2014-2015 | Budget principal des dépenses 2015-2016 | Variation (%) entre les budgets principaux des dépenses 2011- 2012 et 2015- 2016 |
|--|---|---|---|---|---|--|
| Paiements de transfert | 132,2 | 136,2 | 140,3 | 143,2 | 148,8 | 12,6 |
| Dépenses de fonctionnement et en capital | 67,8 | 67,3 | 65,1 | 65,9 | 67,2 | -0,9 |
| Frais de la dette publique | 30,3 | 28,9 | 27,1 | 26,3 | 25,6 | -15,5 |
| Dépenses budgétaires totales | 230,3 | 232,3 | 232,6 | 235,3 | 241,6 | 4,9 |

Source: Tableau préparé à partir de données obtenues auprès du Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada le 10 mars 2015.

Les fonctionnaires ont indiqué que les frais liés à la dette publique sont basés sur les informations les plus récentes fournies par le ministère des Finances Canada, soit les informations publiées le 12 novembre 2014 dans la *Mise à jour des projections économiques et budgétaires*. Par ailleurs, lors de la présentation du budget fédéral de 2015, le ministère des Finances Canada mettra à jour ces données sur la dette publique en se basant sur le taux du financement à un jour de la Banque du Canada et les prévisions sur les taux d'intérêt à long terme d'économistes du secteur privé. Cette mise à jour quant à la dette publique permettra au Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada d'incorporer le tout au document budgétaire déposé après le budget fédéral de 2015, soit le budget supplémentaire des dépenses subséquent.

En réponse à une question d'un membre du Comité, les fonctionnaires ont affirmé que le nombre d'employé(e)s de la fonction publique fédérale, incluant les membres de la Gendarmerie royale du Canada et des Forces armées canadiennes, est passé de 401 228 postes en 2012 à 374 242 postes en 2014.

3.1.4 Initiatives d'envergure

Les fonctionnaires ont présenté dix initiatives d'envergure inclues dans le *Budget principal des dépenses 2015-2016*. Il s'agit de :

- 499,0 millions de dollars pour Emploi et Développement social Canada en lien avec le Fonds canadien pour l'emploi, incluant la Subvention canadienne pour l'emploi;
- 447,9 millions de dollars pour la Défense nationale en lien avec la Stratégie de défense Le Canada d'abord;
- 315,6 millions de dollars pour la société Les ponts Jacques Cartier et Champlain Incorporée en lien avec le financement de l'exploitation, des réparations et de l'entretien des infrastructures sous sa responsabilité;
- 266,6 millions de dollars pour Affaires indiennes et du Nord canadien en lien avec des fonds additionnels pour la convention de règlement relative aux pensionnats indiens;

- 250,0 millions de dollars pour Sécurité publique et Protection civile Canada en lien avec les Accords d'aide en cas de catastrophe. Le Comité a appris que ce montant provient d'une réaffectation des fonds préalablement alloués pour l'exercice 2014-2015;
- 225,0 millions de dollars pour PPP Canada Incorporé en lien avec le financement des opérations du Fonds d'investissement PPP;
- 213,5 millions de dollars pour la phase II du Plan d'action sur les sites contaminés fédéraux;
- 211,7 millions de dollars pour le Bureau de l'infrastructure Canada en lien avec le Fonds Chantiers Canada. Les fonctionnaires ont indiqué que ce montant provient d'une réaffectation des fonds préalablement alloués pour des contributions durant les exercices 2011-2012 et 2012-2013;
- 191,0 millions de dollars pour Travaux publics et Services gouvernementaux Canada en lien avec le financement des augmentations de dépenses non discrétionnaires;
- 179,0 millions de dollars pour Via Rail Canada Incorporé en lien avec le financement visant à répondre aux besoins en matière de fonctionnement et d'immobilisations.

3.1.5 Changements importants

Les fonctionnaires ont informé le Comité des cinq hausses de financement les plus importantes par organisation par rapport aux montants demandés par ces organisations dans le *Budget principal des dépenses 2014-2015*. Il s'agit de :

- 2 594,8 millions de dollars pour Emploi et Développement social Canada en lien avec les prestations de Sécurité de la vieillesse et du Supplément de revenu garanti;
- 2 030,7 millions de dollars pour le ministère des Finances Canada découlant essentiellement d'une augmentation des crédits législatifs;
- 311,7 millions de dollars pour le Bureau de l'infrastructure du Canada, qui est principalement attribuable au Fonds Chantiers Canada volets Grandes infrastructures et au Nouveau Fonds Chantiers Canada:
- 298,8 millions de dollars pour le Directeur général des élections en lien avec les élections générales de 2015;
- 283,9 millions de dollars pour Pêches et Océans Canada en raison notamment de l'approvisionnement d'hélicoptères de transport léger et de navires hauturiers pour la Garde côtière canadienne.

Ils ont poursuivi en présentant les cinq plus importantes baisses de financement par rapport au budget principal des dépenses précédent, à savoir :

- 472,5 millions de dollars pour le Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada, qui est principalement attribuable à des réductions des crédits centraux incluant le crédit 20 – Assurances de la fonction publique et le crédit 30 – Besoins en matière de rémunération;
- 320,2 millions de dollars pour Ressources naturelles Canada en lien avec la réduction des paiements de transfert;
- 290,9 millions de dollars pour le Centre de la sécurité des télécommunications du Canada en raison de la livraison du nouvel édifice de l'organisation et du paiement des coûts contractuels uniques s'y rattachant;

- 135,4 millions de dollars pour Patrimoine canadien, qui est attribuable au fait que la majorité des fonds pour couvrir les coûts liés aux travaux préparatoires des Jeux panaméricains et parapanaméricains de 2015 à Toronto ont été alloués au Ministère au cours de l'exercice financier 2014-2015;
- 108,1 millions de dollars pour Marine Atlantique S.C.C en lien principalement avec une réduction de ses fonds de fonctionnement.

3.1.6 Prévisions budgétaires du Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada

Selon le *Budget supplémentaire des dépenses 2015-2016*, des dépenses de 6,9 milliards de dollars sont prévues pour 2015-2016 pour le Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada. Ces dépenses représentent une réduction des dépenses budgétaires du Secrétariat de 6,4 % par rapport aux montants présentés dans le *Budget principal des dépenses 2014-2015*. Le tableau 3 présente ces prévisions budgétaires réparties entre crédits votés et postes législatifs.

Tableau 3 – Dépenses du Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada indiquées dans les Budgets principaux des dépenses 2015-2016 et 2014-2015 (dollars)

| Crédit | | 2015-2016 | 2014-2015 | Variation (%) |
|------------------------------|--|---------------|---------------|---------------|
| 1 | Dépenses du programme | 219 601 334 | 231 214 433 | -5,0 |
| 5 | Éventualités du gouvernement | 750 000 000 | 750 000 000 | 0,0 |
| 10 | Initiatives pangouvernementales | 2 090 470 | 3 193 000 | -34,5 |
| 20 | Assurances de la fonction publique | 2 250 070 604 | 2 260 002 208 | -0,4 |
| 25 | Report du budget de fonctionnement | 1 600 000 000 | 1 600 000 000 | 0,0 |
| 30 | Besoins en matière de rémunération | 1 000 000 000 | 1 450 000 000 | -31,0 |
| 33 | Report du budget des dépenses en capital | 600 000 000 | 600 000 000 | 0,0 |
| Total de | s crédits votés | 6 421 762 408 | 6 894 409 641 | -6,9 |
| Total des postes législatifs | | 470 681 925 | 470 514 473 | 0,0 |
| Total de | s dépenses budgétaires | 6 892 444 333 | 7 364 924 114 | -6,4 |

Source : Tableau préparé à partir de données tirées de Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada, <u>Budget principal des dépenses 2015-2016</u>, p. II-252.

Alors que crédit 1 – Dépenses de programme vise à couvrir les frais d'opérations du Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada, les six autres crédits sont les crédits centraux du Conseil du Trésor du Canada. Ces crédits centraux sont gérés par le Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada pour l'ensemble de la fonction publique fédérale. Les membres du Comité se sont intéressés aux crédits centraux du Conseil du Trésor du Canada et ont questionné les fonctionnaires à ce sujet.

3.1.6.1 Crédit 5 – Éventualités du gouvernement

Le Comité a appris que le crédit 5 – Éventualités du gouvernement, qui s'élève à 750 millions de dollars pour l'exercice 2015-2016, contient des fonds pour répondre à des situations urgentes ou imprévues comme un désastre naturel ou une crise internationale. Ainsi, quand un ministère ou un organisme

fédéral a besoin de fonds d'urgence, il peut obtenir les fonds nécessaires et les pouvoirs de dépenser auprès du Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada à condition de respecter des règles d'utilisation strictes. Les fonds octroyés au moyen de ce crédit sont prêtés aux ministères et organismes fédéraux avant d'obtenir l'approbation du Parlement. À la période de crédits suivante, le Parlement doit approuver la dépense qui a été effectuée au préalable. Une fois que le Parlement a approuvé la dépense, le ministère ou l'organisme fédéral utilise le montant reçu pour rembourser le fonds pour éventualités du Conseil du Trésor du Canada.

Le Comité a appris que ce crédit est rarement utilisé et que lorsque celui-ci n'est pas utilisé au cours d'un exercice financier, les fonds ne sont pas dépensés et ne sont donc pas inscrits à titre de dépenses. Les fonctionnaires ont indiqué que par exemple, le crédit 5 a été utilisé suite aux événements du 11 septembre 2001 pour permettre au gouvernement de répondre rapidement à ceux-ci étant donné que le budget supplémentaire des dépenses subséquent permettant de demander des fonds au Parlement était trop éloigné dans le temps. Ils ont ajouté qu'une utilisation récente de ce crédit est survenue en 2011 suite au déclenchement des élections. Le Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada a alors utilisé les fonds alloués au crédit 5 pour couvrir les besoins les plus urgents des ministères et organismes fédéraux contenus dans le *Budget supplémentaire des dépenses (C) 2010-2011* étant donné que ce dernier n'avait pas été approuvé avant le déclenchement des élections.

Un membre du Comité a demandé aux fonctionnaires si ce crédit avait été utilisé lors de l'achat de l'immeuble à bureaux situé au 2-4, rue Cockspur à Londres qui a été fait dans le cadre du projet relatif à la chancellerie de Londres. Ceux-ci ont répondu que le crédit a effectivement été utilisé afin de fournir au ministère des Affaires étrangères, Commerce et Développement Canada les fonds nécessaires pour entreprendre la transaction suite à l'approbation de cette dépense par les ministres siégeant sur le Conseil du Trésor du Canada. Puis, le Ministère a demandé au Parlement d'approuver cette dépense dans le cadre du budget supplémentaire des dépenses subséquent et suite à cette approbation, les fonds du crédit 5 ont été renfloués.

En réponse à une question d'un membre du Comité portant sur l'ajustement en fonction du risque contenu dans budget fédéral de 2014, les fonctionnaires ont répondu que le seul fonds de contingence du budget principal des dépenses est le crédit 5 du Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada. Ils ont ajouté que le ministère des Finances Canada inclut presque toujours à son budget un montant pour les imprévus dans le cadre budgétaire global. Au cours des dernières années, un ajustement en fonction du risque s'élevant à trois milliards de dollars a été ajouté au budget fédéral. Toutefois, ce montant de trois milliards de dollars n'apparaît pas dans le crédit 5. Ils ont poursuivi en expliquant que dans l'éventualité où un nouveau besoin en matière de programme survenait, l'ajustement en fonction du risque serait utilisé et le tout se refléterait éventuellement dans les documents budgétaires.

3.1.6.2 Crédit 10 – Initiatives pangouvernementales

Le crédit 10 – Initiatives pangouvernementales est le crédit central auquel le plus petit montant est alloué. Il couvre des initiatives de gestion stratégique entreprises dans la fonction publique du Canada comme des initiatives de transformation visant à arriver à une meilleure coordination ou uniformisation quant à la façon dont le gouvernement fédéral gère les informations qu'il détient. Les fonctionnaires ont indiqué que ce crédit est très rarement utilisé, mais qu'on y a fait appel lors de l'uniformisation des processus de gestion financière et du codage du système d'information financière du gouvernement fédéral. Ils ont également mentionné que Travaux publics et Services gouvernementaux Canada a utilisé ce crédit dans le passé afin de couvrir des droits de photocopie et de réimpression pour l'ensemble de la fonction publique fédérale.

Dans le but d'aider le Comité à mieux saisir la façon dont le crédit 10 est utilisé, les fonctionnaires du Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada se sont engagés à fournir au Comité une liste détaillant les utilisations de ce crédit et ce, au cours des cinq dernières années. Au moment de la rédaction de ce rapport, le Comité n'avait pas encore reçu cette liste.

3.1.6.3 Crédit 20 – Assurances de la fonction publique

Les fonctionnaires ont indiqué que le crédit 20 – Assurances de la fonction publique englobe différents plans d'assurance de la fonction publique ainsi que des membres de la Gendarmerie royale du Canada et des Forces armées canadiennes. À titre d'exemple, les fonctionnaires ont rappelé au Comité que leur organisation a demandé des fonds supplémentaires dans le cadre du *Budget supplémentaire des dépenses (C) 2014-2015* pour le crédit 20 afin de combler le manque à gagner au titre du Régime d'assurance-revenu militaire qui prend en charge les membres des Forces armées canadiennes libérés pour des raisons médicales. Ils ont toutefois clarifié que ce crédit n'inclut pas les avantages sociaux et les pensions des employé(e)s de la fonction publique fédérale. Les fonds liés à ces derniers se trouvent sous les postes législatifs des différents ministères et organismes fédéraux.

3.1.6.4 Crédit 25 – Report du budget de fonctionnement

Le crédit 25 – Report du budget de fonctionnement, qui a été instauré durant l'exercice 1993-1994, permet aux ministères et organismes fédéraux de reporter jusqu'à 5 % des fonds inutilisés de leur budget de fonctionnement inclus dans leur budget principal des dépenses d'un exercice financier au suivant. Les fonctionnaires ont mentionné que ce crédit a été mis en place en réponse à certaines études faisant valoir que les fonds dépensés à la fin de l'année fiscale par les ministères et organismes fédéraux n'étaient pas toujours utilisés de manière optimale. Le Comité a appris qu'au moment de l'instauration de ce crédit, le pourcentage des fonds inutilisés qui pouvait être reporté était de 2 % et que depuis l'exercice 1994-1995, il a été augmenté à 5 %.

Le Comité a également appris que le montant qu'un ministère ou organisme fédéral peut reporter d'un exercice financier à l'autre est calculé par les fonctionnaires du Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada en fonction du montant approuvé dans le budget principal des dépenses ainsi que des ajustements apportés par le Conseil du Trésor du Canada au montant approuvé. Puis, le montant calculé est présenté au Parlement dans le budget supplémentaire des dépenses (B) et ce, pour chaque ministère et organisme fédéral. Les fonctionnaires ont précisé que le montant approuvé par le Parlement est une prévision et représente le montant maximal qui peut être reporté. Ainsi, le montant réellement reporté par les ministères et organismes fédéraux est habituellement inférieur à celui approuvé par le Parlement.

3.1.6.5 Crédit 30 – Besoins en matière de rémunération

Le crédit 30 – Besoins en matière de rémunération vise à suppléer à d'autres crédits pour les besoins relatifs aux prestations parentales et de maternité, aux versements liés à la cessation de service ou d'emploi ou aux rajustements apportés aux modalités de service ou d'emploi dans l'administration publique fédérale incluant les membres de la Gendarmerie royale du Canada et des Forces armées canadiennes, qui n'ont pas été pourvus par le crédit 15 – Rajustements à la rémunération⁷. Les fonctionnaires ont indiqué que l'utilisation la plus courante du crédit 30 est liée aux congés parentaux,

Le crédit 15 – Rajustements de rémunération sert à financer les ajustements liés aux conventions collectives ratifiées après la finalisation du budget principal des dépenses.

car le Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada rembourse les ministères et organismes fédéraux suite à une soumission faite de leur part démontrant les frais engagés à cet effet.

En réponse à une question d'un membre du Comité, les fonctionnaires ont expliqué que la différence entre les fonds alloués au cours de l'exercice 2014-2015 s'élevant à 1,85 milliard de dollars et les fonds demandés dans le présent budget principal des dépenses de l'ordre d'un milliard de dollars est liée au versement des indemnités de départ accumulées des fonctionnaires fédéraux. En vertu des nouvelles conventions collectives, les fonctionnaires fédéraux n'accumuleront plus de crédits aux fins de l'indemnité de départ encaissable lorsqu'ils démissionnent ou prennent leur retraite.

3.1.6.6 Crédit 33 – Report du budget des dépenses en capital

Le crédit 33 – Report du budget des dépenses en capital, qui a été créé au cours de l'exercice 2011-2012, permet aux ministères et organismes fédéraux de reporter jusqu'à 20 % des fonds inutilisés de leur budget de dépenses en capital inclus dans leur budget principal des dépenses d'un exercice financier au suivant. Les fonctionnaires ont partagé avec le Comité que ce crédit a été créé et que le pourcentage maximal reportable a été établi en consultation avec les comités parlementaires et les ministères et organismes fédéraux.

3.2 Gendarmerie royale du Canada

Lors de leur témoignage devant le Comité, les fonctionnaires de la Gendarmerie royale du Canada ont discuté du mandat, des prévisions budgétaires et des revenus de leur organisation.

3.2.1 **Mandat**

Les fonctionnaires ont expliqué que le mandat de leur organisation est complexe et composé de plusieurs volets. La Gendarmerie royale du Canada s'acquitte de son mandat dans trois principaux secteurs de service, soit les services de police contractuelle, les services de police fédéraux et les services de police spécialisés et ce, en fonction des cinq priorités stratégiques suivantes :

- réduire la menace et les répercussions des crimes graves et du crime organisé;
- contrer les menaces criminelles pour la sécurité du Canada;
- contrer les menaces criminelles pour l'intégrité économique du Canada en interrompant l'apport de soutien financier au crime organisé;
- contribuer à améliorer la sécurité et la santé des communautés autochtones;
- soutenir des initiatives destinées à prévenir la criminalité et la victimisation chez les jeunes.

À l'international, la Gendarmerie royale du Canada travaille à la concrétisation du plan canadien de paix et de sécurité mondiales et ce, au moyen d'agent(e)s de liaison déployé(e)s à l'étranger pour appliquer la loi visant à lutter contre le terrorisme et la criminalité transnationale. De plus, l'organisation participe à diverses missions de maintien de la paix et aide des pays à risque à renforcer leur capacité d'application de la loi.

Le Comité a appris qu'au Canada, la Gendarmerie royale du Canada fournit des services de police fédérale en mettant sur pied des activités générales d'application de la loi pour tous les ordres de gouvernement et en appliquant les lois canadiennes et les lois en vigueur à l'échelle des provinces et des territoires. La Gendarmerie royale du Canada joue un rôle en ce qui concerne la sécurité nationale

en menant des enquêtes criminelles, en fournissant des services de protection et en assurant l'intégrité des frontières.

3.2.2 Prévisions budgétaires

Selon le *Budget supplémentaire des dépenses 2015-2016*, des dépenses de 2,6 milliards de dollars sont prévues pour 2015-2016 pour la Gendarmerie royale du Canada, soit 0,2 % de plus que les dépenses budgétaires présentées dans le *Budget principal des dépenses 2014-2015*. Le tableau 4 présente ces prévisions budgétaires réparties entre crédits votés et postes législatifs.

Tableau 4 – Budgets principaux des dépenses de la Gendarmerie royale du Canada, 2015-2016 et 2014-2015 (dollars)

| Crédit | | 2015-2016 | 2014-2015 | Variation (%) |
|----------|------------------------------|---------------|---------------|---------------|
| 1 | Dépenses de fonctionnement | 1 726 192 674 | 1 766 280 232 | -2,3 |
| 5 | Dépenses en capital | 261 996 018 | 246 469 709 | 6,3 |
| 10 | Subventions et contributions | 180 351 933 | 163 636 131 | 10,2 |
| Total de | s crédits votés | 2 168 540 625 | 2 176 386 072 | -0,4 |
| Total de | s postes législatifs | 461 517 071 | 449 590 271 | 2,7 |
| Total de | s dépenses budgétaires | 2 630 057 696 | 2 625 976 343 | 0,2 |

Source : Tableau préparé à partir de données tirées de Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada, <u>Budget principal des dépenses 2015-2016</u>, p. II-191.

Les fonctionnaires ont expliqué que la hausse de 0,2 % entre les montants demandés dans le *Budget principal des dépenses 2015-2016* et le précédent est attribuable aux quatre augmentations suivantes :

- 17,9 millions de dollars au titre des subventions pour indemniser à vie les membres de la Gendarmerie royale du Canada pour les blessures subies dans l'exercice de leurs fonctions. Suite à une question d'un membre du Comité, les fonctionnaires se sont engagés à fournir des renseignements sur le nombre de membres touchant ces indemnités durant les exercices 2014-2015 et 2015-2016 ainsi que le montant moyen des indemnités versées. Au moment de la rédaction de ce rapport, le Comité n'avait pas reçu l'information demandée;
- 11,0 millions de dollars retournés à la Gendarmerie royale du Canada de la part de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada en lien avec la création d'espace de bureau visant à remplacer le quartier général de l'organisation en Colombie-Britannique;
- 9,5 millions de dollars pour supporter la mise en œuvre des engagements pris par le Canada pour les opérations policières transfrontalières intégrées au soutien du plan d'action Par-delà la frontière qui a été annoncé dans le cadre du budget fédéral de 2012;
- 8,7 millions de dollars pour soutenir l'instauration des nouveaux processus de gestion des ressources humaines prévus en vertu de la Loi visant à accroître la responsabilité de la Gendarmerie royale du Canada ayant reçu la sanction royale le 19 juin 2013.

Ces hausses sont partiellement contrebalancées par un transfert de l'ordre de 39,7 millions de dollars à Services partagés Canada pour financer les services de technologie de l'information qu'il fournit à la Gendarmerie royale du Canada.

En réponse à une question d'un membre du Comité, les fonctionnaires ont affirmé que le budget global de leur organisation a diminué de 195 millions de dollars au cours des dernières années et que le tout est attribuable au plan de réduction du déficit mis sur pied dans le cadre du budget fédéral de 2012.

Les fonctionnaires se sont engagés à fournir la répartition par province des dépenses en capital de la Gendarmerie royale du Canada. Au moment de la rédaction de ce rapport, le Comité n'avait pas reçu les renseignements demandés.

3.2.3 Revenus

Tel que présenté au tableau 5, les crédits parlementaires, qui se sont élevés à 2,7 milliards de dollars pour l'exercice financier 2013-2014, ont compté pour approximativement 60 % des revenus totaux de la Gendarmerie royale du Canada cette année-là.

Tableau 5 – Revenus de la Gendarmerie royale du Canada, 2013-2014 (milliers de dollars)

| | Revenus réels | Revenus prévus | Différence entre les revenus réels et prévus |
|---|------------------|-------------------|--|
| Crédits parlementaires | 2 764 964 | 2 758 076 | 6 888 |
| Services de police | 1 964 272 | 1 889 043 | 75 229 |
| Enregistrement des armes à feu | 23 849 | 8 190 | 15 659 |
| Gain sur l'aliénation d'immobilisations corporelles | 2 984 | _ | 2 984 |
| Autres revenus | 64 842 | 84 778 | -19 936 |
| Revenus gagnés pour le compte du gouvernement | -221 195 | -125 216 | -95 979 |
| Total des revenus | 4 599 716 | 4 614 871 | -15 155 |

Sources:

Tableau préparé à partir des données tirées de Gendarmerie royale du Canada, <u>États financiers (non audités)</u> <u>de la Gendarmerie royale du Canada pour l'exercice terminé le 31 mars 2014</u> et Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada, <u>Budget principal des dépenses 2014-2015</u>, p. II-214.

Le Comité a appris que la Gendarmerie royale du Canada prévoit disposer d'un budget total s'élevant à 4,4 milliards de dollars pour l'exercice 2015-2016. Ce budget total est composé de 2,6 milliards de dollars en crédits parlementaires et 1,8 milliard de dollars en recettes autonomes nettes.

Les fonctionnaires ont mentionné que la Gendarmerie royale du Canada procure des services de police provinciale et municipale en vertu de 162 accords de services ratifiés avec huit provinces, les trois territoires canadiens et plusieurs municipalités. En outre, l'organisation fournit des services de police aux Premières Nations en vertu de 133 accords tripartites. Suite à une question d'un membre du Comité, les fonctionnaires se sont engagés à fournir des renseignements sur la fluctuation quant au nombre d'accords signés par leur organisation pour ces services de police au cours des dernières années. Au moment de la rédaction de ce rapport, le Comité n'avait pas reçu l'information demandée.

3.3 Société canadienne d'hypothèques et de logement

Lors de leur témoignage devant le Comité, les fonctionnaires de la Société canadienne d'hypothèques et de logement ont discuté du mandat et des prévisions budgétaires de leur organisation. Ils ont également parlé des investissements dans le logement des Premières Nations et dans le logement abordable de même que des remboursements non budgétaires de leur organisation.

3.3.1 Mandat

La Société canadienne d'hypothèques et de logement a comme mission d'aider les Canadiens et les Canadiennes à répondre à leurs besoins en matière de logement. Cette société d'État y parvient en :

- soutenant la stabilité des marchés du logement et du système financier par le biais d'activités de financement de l'habitation, à savoir des assurances prêt hypothécaire et des programmes de titrisation⁸:
- en fournissant des études, de l'information et des rapports de recherche sur les marchés dans le but d'aider les entreprises, les gouvernements et le public à prendre des décisions éclairées en ce qui concerne le logement;
- en travaillant avec les provinces, les territoires, les communautés des Premières Nations, les municipalités et d'autres intervenants pour soutenir les ménages à faible revenu et ceux qui ont besoin d'une aide au logement.

Les fonctionnaires ont expliqué que les investissements fédéraux dans l'aide au logement de même que les activités d'analyse de marché, de recherche et de diffusion de l'information de leur organisation sont financés au moyen de crédits votés par le Parlement.

3.3.2 Prévisions budgétaires

Selon le *Budget principal des dépenses 2015-2016*, des dépenses budgétaires de 2,0 milliards de dollars sont prévues pour 2015-2016 pour la Société canadienne d'hypothèques et de logement, soit 3,4 % de moins que les dépenses budgétaires présentées dans le *Budget principal des dépenses 2014-2015*. Le tableau 6 présente ces prévisions budgétaires réparties entre crédits votés et postes législatifs.

Le terme « titrisation » est le processus par lequel un établissement financier met en commun différents prêts hypothécaires afin de constituer un bassin. Il vend ensuite ce bassin de titres hypothécaires sur les marchés publics afin d'obtenir des liquidités pour financer son fonctionnement. Dans ce processus, les acheteurs tirent profit du capital et des intérêts payés sur ces prêts hypothécaires.

Tableau 6 – Budgets principaux des dépenses de la Société canadienne d'hypothèques et de logement, 2015-2016 et 2014-2015 (dollars)

| | | 2015-2016 | 2014-2015 | Variation (%) |
|----------|---|---------------|-----------------|---------------|
| 1 | Remboursement en vertu des dispositions de la <i>Loi nationale</i> sur l'habitation et la <i>Loi sur la</i> Société canadienne d'hypothèques et de logement | 2 025 629 000 | 2 097 353 000 | -3,4 |
| Total de | es crédits votés | 2 025 629 000 | 2 097 353 000 | -3,4 |
| Total de | es postes législatifs | _ | _ | 0,0 |
| Total de | es dépenses budgétaires | 2 025 629 000 | 2 097 353 000 | -3,4 |
| Total de | es dépenses non budgétaires | -139 123 000 | -10 880 408 000 | 98,7 |

Source : Tableau préparé à partir de données tirées de Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada, <u>Budget principal des dépenses 2015-2016</u>, p. II-270.

Le Comité a appris que la majeure partie des fonds demandés au Parlement pour l'exercice 2015-2016 servirait à aider les Canadiens et Canadiennes ayant des besoins en matière de logement, dont les familles à faible revenu, les aînés, les personnes handicapées, les Autochtones et les victimes de violence familiale. Un peu moins de 1,7 milliard de dollars est prévu en 2015-2016 pour supporter près de 600 000 ménages habitant dans les logements sociaux à travers le Canada et ce, incluant 29 000 logements situés dans des réserves. En réponse à une question d'un membre du Comité, les fonctionnaires se sont engagés à fournir la répartition provinciale et régionale de l'aide au logement octroyée par la Société. Au moment de la rédaction de ce rapport, le Comité n'avait pas encore reçu les renseignements demandés.

Par ailleurs, la Société canadienne d'hypothèques et de logement prévoit dépenser quelque 43,3 millions de dollars afin d'appuyer le travail d'analyse du marché de l'habitation, d'élaboration de politiques, de recherche et de diffusion de l'information.

Les fonctionnaires ont expliqué que la diminution nette de 71,7 millions de dollars entre les montants demandés dans le *Budget principal des dépenses 2015-2016* et le précédent est attribuable aux deux réductions suivantes :

- 70,0 millions de dollars en raison de la terminaison du financement du logement au Nunavut. Celuici a été réalisé dans le cadre d'un engagement de deux ans pris par l'entremise du budget fédéral de 2013. Le Comité a appris que bien que l'objectif de cette initiative était de construire environ 260 unités d'habitation, seulement 213 unités ont été construites. Les fonctionnaires se sont engagés à fournir des renseignements quant au nombre moyen d'habitants par unité d'habitation dans ce territoire. Au moment de la rédaction de ce rapport, le Comité n'avait pas encore reçu cette information;
- 5,0 millions de dollars attribuable à la révision du rythme des dépenses effectuées au titre des programmes d'aide à la rénovation dans les réserves.

Ces réductions sont partiellement contrebalancées par une hausse de 4,0 millions de dollars du financement pour la remise en état de logements dans les réserves.

3.3.3 Investissement dans le logement des Premières Nations

Les fonctionnaires ont indiqué que pour l'exercice 2015-2016, leur organisation prévoit investir plus de 150 millions de dollars afin d'améliorer les conditions de vie dans les réserves au moyen de nouveaux logements, de rénovations des logements existants et de subventions continues à des ménages habitant dans des logements sociaux.

Lors du témoignage des fonctionnaires dans le cadre de l'étude du Comité sur le *Budget principal des dépenses 2014-2015*, le Comité s'était intéressé aux investissements en logements de la Société canadienne d'hypothèques et de logement chez les Premières Nations et plus particulièrement aux évaluations de rendement se rattachant à ces investissements. Or, le Comité a demandé une mise à jour à ce sujet aux fonctionnaires. Ces derniers ont réitéré que les communautés des Premières Nations ou les municipalités, dans le cas d'investissements en logements hors réserve, ont la responsabilité de veiller à ce qu'une construction respecte le Code national du bâtiment. Ils ont ajouté que la responsabilité liée à l'embauche d'inspecteurs qualifiés pour l'inspection des habitations financées par leur organisation incombe aux communautés des Premières Nations. Par ailleurs, trois inspections effectuées par ces inspecteurs certifiés à différentes étapes d'une construction sont requises afin de s'assurer que la construction se fait en conformité avec les normes du code du bâtiment. Finalement, les communautés des Premières Nations doivent également fournir à la Société canadienne d'hypothèques et de logement une attestation démontrant que les travaux de construction ont été réalisés et respectent le code du bâtiment.

Les fonctionnaires ont poursuivi en disant que dans les cas où les communautés des Premières Nations ne disposent pas d'un nombre suffisant d'inspecteurs qualifiés, la Société canadienne d'hypothèques et de logement aide à la formation de nouveaux inspecteurs.

3.3.4 Investissement dans le logement abordable

Le Comité a appris qu'à ce jour, l'initiative Investissement dans le logement abordable, qui a été mise sur pied en 2011 et qui a été renouvelée jusqu'au mois de mars 2019, est venue en aide à plus de 217 000 ménages. Cette initiative est déployée en collaboration avec les provinces et les territoires afin de réduire le nombre de ménages affichant des besoins en matière de logement. Chaque année la Société canadienne d'hypothèques et de logement verse quelque 250 millions de dollars dans le cadre de cette initiative pour la construction de nouveaux logements abordables, la rénovation de logements existants, la prestation d'allocations-logements ou de suppléments au loyer pour les occupant(e)s de logements sociaux et l'hébergement de victimes de violence familiale.

3.3.5 Remboursements non budgétaires

Le *Budget principal des dépenses 2015-2016* affiche des remboursements non budgétaires nets prévus de l'ordre de 139,1 millions de dollars provenant principalement du programme d'aide au logement. Les fonctionnaires ont affirmé que ces remboursements sont inférieurs à ceux indiqués pour l'exercice 2014-2015, puisque les derniers remboursements aux termes du Programme d'achat de prêts hypothécaires assurés ont été effectués au cours du dernier exercice.

Suite à une question d'un membre du Comité, les fonctionnaires se sont engagés à fournir des renseignements supplémentaires expliquant ces remboursements budgétaires et indiquant si leur organisation s'attend à recevoir d'autres remboursements de la sorte au cours des prochains exercices financiers. Au moment de la rédaction de ce rapport, le Comité n'avait pas reçu l'information demandée.

3.4 Agence du revenu du Canada

Lors de leur témoignage devant le Comité, les fonctionnaires de l'Agence du revenu du Canada ont discuté des prévisions budgétaires de leur organisation, des versements aux provinces pour les droits d'exportation des produits de bois d'œuvre, du cycle budgétaire de deux ans et des économies résultant de l'examen des dépenses du budget fédéral de 2012.

3.4.1 Prévisions budgétaires

Selon le *Budget principal des dépenses 2015-2016*, des dépenses budgétaires de 3,8 milliards de dollars sont prévues pour 2015-2016 pour l'Agence du revenu du Canada, soit 1,5 % de moins que les dépenses budgétaires présentées dans le *Budget principal des dépenses 2014-2015*. Le tableau 7 présente ces prévisions budgétaires réparties entre crédits votés et postes législatifs.

Tableau 7 – Budgets principaux des dépenses de l'Agence du revenu du Canada, 2015-2016 et 2014-2015 (dollars)

| | | 2015-2016 | 2014-2015 | Variation (%) |
|----------|--|---------------|---------------|---------------|
| 1 | Dépenses de fonctionnement, contributions et dépenses recouvrables au titre du <i>Régime</i> de pensions du Canada et de la Loi sur l'assurance-emploi | 2 898 927 871 | 2 877 504 675 | 0,7 |
| 5 | Dépenses en capital et dépenses recouvrables au titre du Régime de pensions du Canada et de la Loi sur l'assurance-emploi | 80 496 902 | 72 447 985 | 11,1 |
| Total de | es crédits votés | 2 979 424 773 | 2 949 952 660 | 1,0 |
| Total de | es postes législatifs | 825 419 615 | 911 303 449 | -9,4 |
| Total de | es dépenses budgétaires | 3 804 844 388 | 3 861 256 109 | -1,5 |

Source : Tableau préparé à partir de données tirées de Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada, <u>Budget principal des</u> <u>dépenses 2015-2016</u>, p. II-37.

Selon les fonctionnaires, bien que les dépenses totales prévues pour l'Agence pour 2015-2016 soient inférieures à celles présentées dans le cadre du budget principal des dépenses de l'année précédente, des dépenses supplémentaires sont prévues pour certains secteurs, dont :

- 29,3 millions de dollars pour les améliorations aux programmes d'observation non liés à la vérification. Selon les fonctionnaires, cette somme servirait à mettre en œuvre et à administrer des mesures visant à accroître l'équité et l'intégrité du régime fiscal et à renforcer l'observation fiscale;
- 14,1 millions de dollars pour l'administration de mesures fiscales visant les particuliers et les entreprises, tel qu'annoncés dans le budget fédéral de 2013. Une partie des fonds demandés servirait à l'administration de la taxe de vente harmonisée entrée en vigueur le 1er avril 2013 pour la province de l'Île-du-Prince-Édouard;
- 4,6 millions de dollars pour l'administration de mesures fiscales, tel qu'annoncés dans le budget fédéral de 2014. Ces mesures se rapportent principalement aux investissements destinés à réduire le fardeau administratif des organismes de bienfaisance et à renforcer l'observation en

matière d'inscription aux fins de la Taxe sur les produits et services et la Taxe de vente harmonisée.

3.4.2 Versements aux provinces pour les droits d'exportation des produits de bois d'œuvre

Des membres du Comité ont questionné les fonctionnaires de l'Agence au sujet des versements législatifs versés aux provinces pour les droits d'exportation de produits de bois d'œuvre. Ces derniers ont précisé que selon les plus récentes prévisions du ministère des Finances Canada, aucun versement ne sera versé aux provinces en 2015-2016, alors que le *Budget principal des dépenses de 2014-2015* incluait un montant de 80 millions de dollars pour les versements prévus aux provinces en vertu de la *Loi de 2006 sur les droits d'exportation des produits de bois d'œuvre*.

Questionnés par le Comité, les fonctionnaires ont expliqué que la *Loi de 2006 sur les droits d'exportation des produits de bois d'œuvre* est en place pour assurer la concurrence dans le marché du bois d'œuvre entre le Canada et les États-Unis. Ils ont ajouté que le rôle de l'Agence consiste à recueillir les montants imposés aux exportateurs et à redistribuer le tout aux provinces lorsque le prix auquel le bois d'œuvre se transige est inférieur à 355 \$ par mille pieds-planche. Or, selon les prévisions du ministère des Finances Canada, le prix devrait être supérieur à 355 \$ cette année notamment en raison d'une demande accrue. Si le prix devait ultimement être inférieur à 355 \$, l'Agence pourrait demander des fonds additionnels dans le cadre d'un des budgets supplémentaires de l'exercice 2015-2016.

Enfin, les fonctionnaires ont indiqué que l'accord actuel sur le prix de 355\$ par mille pieds-planche expirera en octobre 2015. Selon les fonctionnaires, le ministère des Affaires étrangères Commerce et Développement Canada est responsable de la renégociation de l'accord et l'Agence fait partie des discussions.

3.4.3 Cycle budgétaire de deux ans

Répondant aux questions de membres du Comité, les fonctionnaires ont expliqué que l'Agence du revenu du Canada est l'un des rares ministères à bénéficier d'un cycle de crédits parlementaires de deux ans plutôt qu'un an. Les fonctionnaires ont cependant indiqué que les montants demandés dans le cadre du *Budget principal des dépenses 2015-2016* représentent les prévisions de dépenses pour une année seulement. L'Agence n'est toutefois pas limitée dans le report de crédits d'une année à la suivante ce qui lui permet de gérer ses crédits sur une période de deux ans plutôt que sur une seule année comme la plupart des autres ministères et organismes fédéraux.

3.4.4 Économies résultant de l'examen des dépenses du budget fédéral de 2012

Questionnés par le Comité, les fonctionnaires ont indiqué que la deuxième plus importante diminution de dépenses prévue par l'Agence pour 2015-2016 est une diminution de 14 millions de dollars associée à la mise en œuvre de mesures d'efficience des opérations du ministère qui ont été instaurées dans le cadre du budget fédéral de 2012. Selon les fonctionnaires, la plupart de ces mesures peuvent être catégorisées sous l'un des deux grands thèmes suivants :

- permettre aux Canadiens et Canadiennes ainsi qu'aux entreprises de traiter plus facilement avec leur gouvernement, surtout par la prestation de services en ligne rapides et plus efficients;
- moderniser et rationaliser les services administratifs de l'Agence du revenu du Canada.

3.5 Bureau de l'infrastructure du Canada

Lors de leur témoignage devant le Comité, les fonctionnaires du Bureau de l'infrastructure du Canada ont discuté des prévisions budgétaires de leur organisation et du Nouveau Plan Chantiers Canada incluant le Fonds de la taxe sur l'essence et le Nouveau Fonds Chantiers Canada. Ils ont aussi parlé des partenariats public-privé et du projet de corridor du nouveau pont pour le Saint-Laurent.

3.5.1 Prévisions budgétaires

Selon le *Budget supplémentaire des dépenses 2015-2016*, des dépenses de 3,6 milliards de dollars sont prévues pour 2015-2016 pour le Bureau de l'infrastructure du Canada, soit 9,4 % de plus que les dépenses budgétaires présentées dans le *Budget principal des dépenses 2014-2015*. Le tableau 8 présente ces prévisions budgétaires réparties entre crédits votés et postes législatifs.

| Tableau 8 – Budgets principaux des dépenses du Bureau de l'infrastructure du Canada, |
|--|
| 2015-2016 et 2014-2015 (dollars) |

| Crédit | | 2015-2016 | 2014-2015 | Variation (%) |
|----------|----------------------------|---------------|---------------|---------------|
| 1 | Dépenses de fonctionnement | 59 796 691 | 2 050 758 | 2 815,8 |
| 5 | Dépenses en capital | 24 652 150 | - | - |
| 10 | Contributions | 1 569 894 628 | 1 345 967 616 | 16,6 |
| Total de | s crédits votés | 1 654 343 469 | 1 348 018 374 | 22,7 |
| Total de | s postes législatifs | 1 978 919 279 | 1 973 579 397 | 0,3 |
| Total de | s dépenses budgétaires | 3 633 262 748 | 3 321 597 771 | 9,4 |

Source : Tableau préparé à partir de données tirées de Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada, <u>Budget principal des dépenses 2015-2016</u>, p. II-62.

Les fonctionnaires ont expliqué que la hausse de 9,4 % entre les montants demandés dans le *Budget principal des dépenses 2015-2016* et le précédent est surtout attribuable aux besoins de trésorerie prévus par les provinces, territoires et municipalités qui sont les propriétaires et gestionnaires des projets d'infrastructure financés par le Bureau de l'infrastructure du Canada.

Ils ont aussi affirmé que leur organisation demande 59,8 millions de dollars pour couvrir les dépenses de fonctionnement et pour assurer la mise en œuvre des programmes d'infrastructure.

3.5.2 Nouveau Plan Chantiers Canada

Le Comité a appris que pour le prochain exercice, les travaux du Bureau seront concentrés sur la mise en œuvre du Nouveau Plan Chantiers Canada, une initiative de 53 milliards de dollars sur dix ans qui comprend les éléments suivants :

- le Fonds d'amélioration des collectivités, qui se compose du Fonds fédéral de la taxe sur l'essence renouvelé et du remboursement de la taxe sur les produits et services aux municipalités;
- le Nouveau Fonds Chantiers Canada:
- le financement pour le Fonds PPP Canada, administré par PPP Canada;
- le financement versé en 2014-2015 et pour les années à venir dans le cadre des programmes d'infrastructure existants.

Les fonctionnaires ont affirmé que leur organisation prévoit dépenser 1,5 milliard de dollars en 2015-2016 pour soutenir de nombreux projets d'infrastructure dans le cadre du Nouveau Plan Chantiers Canada, dont notamment l'autoroute reliant Inuvik et Tuktoyaktuk située aux Territoires du Nord-Ouest, le Programme des sentiers récréatifs nationaux, le Fonds canadien sur l'infrastructure stratégique, le Fonds sur l'infrastructure frontalière et le Fonds pour l'infrastructure verte.

3.5.2.1 Fonds de la taxe sur l'essence

Pour l'exercice financier 2015-2016, le Bureau de l'infrastructure du Canada prévoit verser deux paiements semestriels aux provinces et territoires en vertu des ententes du Fonds de la taxe sur l'essence renouvelé. Le financement lié à ce Fonds, dont l'allocation budgétaire par provinces et territoire est basée sur le nombre d'habitant(e)s établi par le recensement de 2011, sera versé aux municipalités par l'intermédiaire des provinces et des territoires, pour leur permettre de répondre aux priorités locales en matière d'infrastructures.

Tel qu'annoncé dans le budget fédéral de 2013, le Fonds de la taxe sur l'essence renouvelé est indexé au taux de 2 % par année et les augmentations seront appliquées par tranche de 100 millions de dollars. Cette augmentation représente un total de 1,8 milliard de dollars au cours de la prochaine décennie. En tout, le Fonds de la taxe sur l'essence renouvelé totalisera 21,8 milliards de dollars sur une période de dix ans.

Le Comité a questionné les fonctionnaires quant à l'impact de la chute du cours mondial du pétrole sur les allocations budgétaires du Fonds fédéral de la taxe sur l'essence renouvelé. Les fonctionnaires ont assuré le Comité que le Fonds de la taxe sur l'essence renouvelé n'était pas sensible aux fluctuations du cours mondial du pétrole ni lié aux recettes prélevées par la taxe d'accise fédérale sur l'essence. Les allocations budgétaires annuelles sont plutôt fixées par la loi qui encadre le fonctionnement du Fonds pour assurer aux municipalités éligibles un financement stable et prévisible.

Le Comité a demandé des précisions concernant le mécanisme d'indexation du Fonds de 2 % par année dont les augmentations seraient appliquées par tranche de 100 millions de dollars. Les fonctionnaires ont convenu de produire pour le Comité un document d'information expliquant le fonctionnement de ce mécanisme. Au moment de la rédaction de ce rapport, le Comité n'avait pas encore reçu le document demandé.

3.5.2.2 Nouveau Fonds Chantiers Canada

Pour 2015-2016, le Bureau de l'infrastructure du Canada demande une augmentation de 142,2 millions de dollars par rapport au budget principal des dépenses précédent pour le Nouveau Fonds Chantier Canada afin de financer les volets infrastructures nationales et infrastructures provinciales territoriales. Ce dernier volet comprend l'initiative Projets nationaux et régionaux, doté d'un budget de neuf milliards de dollars sur dix ans pour financer des projets à l'échelle nationale et régionale, et le Fonds des petites collectivités, doté d'un budget d'un milliard de dollars pour appuyer les communautés comptant moins de 100 000 résident(e)s.

Le Comité a appris que le volet infrastructures nationales, doté d'un budget de quatre milliards de dollars sur dix ans, soutient les projets d'infrastructure d'importance nationale qui ont des répercussions importantes sur la santé économique du pays et qui font avancer les priorités nationales. Dans le cadre de ce volet, ce sont les fonctionnaires du Bureau de l'infrastructure du Canada qui évaluent l'admissibilité des projets proposés selon une grille d'évaluation qui incorpore des critères comme la contribution du projet à la croissance économique nationale et à la diminution des perturbations

potentielles à l'activité économique ainsi que le potentiel du projet à améliorer la productivité économique et à générer des avantages qui s'étendent au-delà des frontières des provinces ou territoires où le projet est réalisé. Comme les projets sont sélectionnés selon leur mérite, il n'y a aucune allocation budgétaire prévue par province ou territoire.

Le Comité a aussi demandé des précisions relativement au fonctionnement du Fonds des petites collectivités. Les fonctionnaires ont expliqué qu'un financement de base de 250 millions de dollars est versé à chaque province et territoire et le reste de l'allocation budgétaire est distribué selon la taille de la population de chaque province et territoire. Les provinces et territoires doivent, quant à eux, réserver 10 % de leurs allocations budgétaires respectives pour des collectivités ayant des populations de moins de 100 000 habitant(e)s. Les fonctionnaires ont confirmé que leur organisation a déjà signé dix ententes et que trois sont en cours de négociation. À ce jour, 26 projets ont été financés dans le cadre du Fonds des petites collectivités.

Dans le cadre du Fonds des petites collectivités, ce sont les provinces et territoires qui fixent leurs propres priorités en matière d'infrastructure. En général, les provinces et territoires ont leur propre mécanisme d'appel de propositions des municipalités. Ils évaluent la viabilité de chacune des propositions pour ensuite dresser une liste de projets potentiellement admissibles au financement du Fonds.

3.5.3 Partenariats public-privé

Le Comité s'est intéressé aux partenariats public-privé et a appris que le marché des partenariats public-privé se renforce au Canada. Selon les fonctionnaires, au cours des années, de nombreux gouvernements provinciaux ont développé une importante expertise dans l'identification et l'évaluation des projets liés aux partenariats public-privé. Le gouvernement fédéral, dans le cadre du Nouveau Plan Chantiers Canada, a affecté 1,25 milliard de dollars à PPP Canada Incorporé, la société d'État responsable de l'administration de ce type de projets.

Les fonctionnaires ont précisé qu'il n'y a aucune allocation budgétaire prédéterminée par province ou par région pour les partenariats public-privé et que la sélection des projets admissibles s'effectue à partir d'une grille d'évaluation qui vise à mesurer l'admissibilité et la viabilité des projets proposés ainsi que leur rendement potentiel à titre d'investissement.

3.5.4 Projet de corridor du nouveau pont pour le Saint-Laurent

Le Comité a demandé une mise à jour concernant le projet de corridor pour le nouveau pont pour le Saint-Laurent. Les fonctionnaires ont informé le Comité que l'exécution de ce projet respecte l'échéancier accéléré qui prévoit la mise en service du nouveau pont en décembre 2018. Le nouveau pont pour L'Île-des-Sœurs de même que l'achèvement des travaux de reconstruction et l'élargissement du tronçon fédéral de l'autoroute 15 sont, quant à eux, prévus pour 2020.

Les fonctionnaires ont indiqué que tous les jalons du projet ont été atteints, y compris la préqualification des trois consortiums invités à participer à la demande de propositions lancée en juillet 2014. Les consortiums admissibles ont déjà présenté leurs propositions techniques à la mi-février 2015 et ont jusqu'au début du mois d'avril 2015 pour soumettre leurs propositions financières. Le choix du consortium gagnant sera annoncé à la fin du mois d'avril et les travaux de construction sont censés commencer peu après.

C'est le consortium gagnant qui se chargera de la levée des fonds pour le financement du projet. Le gouvernement fédéral versera en échange des paiements échelonnés pour chaque étape de construction complétée ainsi qu'une somme forfaitaire importante lors de l'achèvement du pont et du corridor. De plus, au cours de la durée du contrat d'exploitation du pont et du corridor qui s'échelonnera sur 30 ans, le gouvernement fédéral se chargera d'établir le régime de péage et utilisera les recettes ainsi générées pour payer le consortium pour ses services d'exploitation et d'entretien du pont.

Finalement, il a été question d'accusations criminelles portées contre une firme d'ingénierie faisant partie d'un des trois consortiums qui participent au projet de construction et d'exploitation du pont pour le Saint-Laurent. Le Comité a demandé quel serait l'impact de ces accusations sur le processus d'octroi de contrat. Les fonctionnaires ont assuré le Comité qu'ils appliquent avec beaucoup de rigueur le cadre d'intégrité du processus d'approvisionnement géré par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada. En vertu de ce cadre, tant et aussi longtemps que l'entreprise en question n'est pas reconnue coupable des accusations tenues contre elle, le processus d'octroi de contrat continue comme prévu. Les fonctionnaires ont indiqué qu'ils suivent de très près l'évolution de ce dossier.